

## MÉTROPOLE

# Quinze amendements vont être déposés

Un mois après une rencontre à Matignon où Manuel Valls avait laissé la porte ouverte aux élus départementaux réfractaires à la métropole, quinze amendements sont prêts à être déposés. Ce sera fait samedi, de manière à ce qu'ils puissent être votés au Sénat et discutés à l'Assemblée nationale, où l'article 42 de la loi territoriale relative aux métropoles doit être abordée le 15 janvier. La fin, ou presque, puisque *"des discussions seront toujours possibles"*, estime le député PS aixois Jean-David Ciot.

Hier matin, il a participé à Matignon, avec les conseillers territoriaux de Manuel Valls, à une réunion permettant de finaliser des amendements qui ne peuvent être déposés que par le gouvernement. Avec lui, trois autres députés, l'écologiste de Gardanne François-Michel Lambert, le maire de Velaux Jean-Pierre Maggi qui émerge avec le PRG au Palais Bourbon, et le socialiste marseillais Patrick Mennucci.

*"La métropole sera bien lancée en janvier 2016. Nous arrivons au bout, l'esprit de la loi est maintenu, même si les maires ont obtenu des avancées"*, assure-t-il. Parmi celles-ci, une meilleure représentativité dans les instances, un rôle politique accru pour les conseils de territoires qui remplaceront les actuelles communautés de communes en 2016.

En revanche, ces conseils n'auront pas de personnalité juridique comme ils le réclamaient, afin d'éviter qu'elles puissent aller en justice contre les décisions métropolitaines. *"La question centrale est maintenant le pacte financier qui doit unir la métropole et les communes, note Jean-David Ciot. On doit en discuter dès maintenant à travers le conseil paritaire. Cela conditionnera mon vote."* Si un accord global est en bonne voie, les crispations restent importantes autour de Marseille.

**F.T.**